

FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Un conseil syndical fructueux

SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ Journée ministérielle
- ✚ Conseil syndical de Blois
- ✚ 27 mois en enfer
- ✚ Apport de l'éducation comparée
- ✚ Admissions au concours IA-IPR
- ✚ L'UNSA retraités revendique
- ✚ Bulletin d'adhésion

Mouvement 2018

- ✓ CAPN avancée au 2 mai matin
- ✓ Fiche mutation à saisir en ligne sur le site

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Christian Champendal
Danielle Kunemann
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La
Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Questions de droit,
décryptage des nouveaux textes de loi,
rappel de la jurisprudence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant

EDITORIAL

« *L'honneur se manifeste dans les relations de violence. Un homme d'honneur doit aller au-devant des autres, les, défier, et accepter les contre-défis* » Raymond JAMOUS, ethnologue.

Comment rester extérieur à la violence exprimée à Trèbes le vendredi 23 mars, alors même que les lieux me sont connus lors d'inspections effectuées au collège de Trèbes et dans les établissements de Carcassonne. Je suis résidant dans le département de l'Aude à quelques kilomètres du drame, IA-IPR EVS de l'académie de Montpellier. L'honneur de cet officier de gendarmerie, valeur surannée, mais pas pour autant disparue, nous interpelle.



De fable en poème épique, de conte en légende, de leçon de morale en cours d'histoire, tout résonnait de leçons d'honneur dans notre École. Mille récits exemplaires en collège et en lycée : du jeune spartiate dévoré par le petit renard en 6°, de Roland sonnant l'olifant en 5°, celui d'Andromaque éperdue de fidélité, celui de Vercingétorix tenant tête à César, celui des soldats de l'An II en Seconde, celui (...) et l'honneur de la famille, l'honneur de l'être aimé, le don de soi et le sacrifice, la peur maîtrisée et le dépassement. Cette valeur était au centre de tout le système scolaire à telle enseigne que la récompense pour les élèves méritants prenait la forme du tableau d'honneur. Puisse le sacrifice de cet officier raviver cette référence première et ultime dans les enseignements de nos professeurs et dans les pratiques des établissements.

Vous avez été près de deux cents à répondre aux questions du baromètre UNSA, vaste consultation annuelle des professionnels de l'Éducation (33 000 réponses). L'un des enseignements essentiels, repris par l'AEF et le Café pédagogique, est que « *Blanquer est lâché par ses cadres* » : l'absence de soutien des cadres (IA IPR, IEN, PerDir) est la grande nouveauté de l'année 2018. Dans notre profession, seuls 49% sont en accord avec la politique menée contre 64% en 2017, soit une baisse de quinze points !

Les conditions de travail sont pointées avec seulement 38% de jugements satisfaisants, il en va de même pour les salaires avec 42% de satisfaction. Nos convergences avec les syndicats proches de nous à l'UNSA ont conduit à des votes en CSE, d'une part favorables aux décrets sur la réforme du Bac en intégrant plusieurs amendements ; d'autre part pour les arrêtés les votes furent différenciés en abstention ou défavorables. La mise en place d'un agenda social en urgence, après une attente de près de quatre mois, a été actée et devrait se formaliser courant mai-juin.

Cette exigence rencontre l'expression des syndiqués exprimée à Blois, qui soulignent l'**exaspération des collègues** pour l'absence d'écoute quant à la revalorisation des indices de la CN et H-Cl, alors même que la première étape (+ 30% de l'ICA) a été honorée. Il en est de même pour les frais de déplacements et de mission. **Insatisfaction** également en l'absence d'abondement des postes au concours 2018 maintenu à l'étiage bas de quatre-vingts (besoins estimés à plus de 110). D'autant plus que les résultats du concours ne sont pas à la hauteur : 73 postes attribués, déficit dû essentiellement aux LVE. La constitution, à notre demande, d'une liste complémentaire pour sept admissibles devrait permettre des arbitrages favorables à l'issue des CAPN du printemps pour porter le nombre de reçus à 80.

Le SNIA-IPR UNSA défend tous ses syndiqués, des stagiaires aux retraités. Nous y revenons dans plusieurs articles de ce numéro. Soyons nombreux et apprêtons-nous à **voter massivement** en novembre-décembre 2018 lors des **élections professionnelles** pour une **représentativité accrue** en CAPN et CTM.

Nous y reviendrons dans le Flash de rentrée avec nos listes.

Roger Keime Ivry le 29 mars 2018

JOURNEE MINISTERIELLE**Déclaration du SNIA-IPR/UNSA à l'occasion de la rencontre du Ministre avec le corps d'inspection du second degré le lundi 22 janvier à la Sorbonne**

Monsieur le Ministre, au nom du syndicat national des inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux, nous vous remercions de l'organisation de cette journée nationale. La rencontre avec les corps d'inspecteurs du second degré, qui renoue avec la tradition institutionnelle, nous satisfait. Nous partageons pour l'essentiel les enjeux de la politique ministérielle que vous nous avez exposés, pour un projet ambitieux d'école de la république. Dans une société et un monde en plein mouvement, au-delà des défis économiques, numériques, écologiques, notre institution doit évoluer pour lutter contre l'émergence d'une société à deux vitesses conduisant au repli sur soi. Ce premier trimestre, nous avons exprimé lors des séances du conseil supérieur de l'éducation nos réticences sur certaines mesures qui nous paraissent plus symboliques qu'essentielles. Nous serons exigeants pour que les réformes à venir fassent le pari de l'éducabilité de tous pour offrir à chacune et chacun les moyens de la réussite. Permettez-moi à ce moment de mon intervention de citer le lauréat du prix Goncourt, Eric Vuillard, qui dans son récit « l'ordre du jour » énonce : « ils parlent la langue du paradis où, dit-on, tous les mots se valent ». Nous ne parlons pas la langue du paradis, et nous souhaitons que le discours de l'Éducation nationale soit fait d'une totale clarté, et ne laisse aucune place à l'ambiguïté. Nous sommes preneurs de cette école de la confiance dont vous parlez. Vos inspecteurs ont des valeurs morales, de défense de la laïcité et de lutte contre les thèses xénophobes ou racistes. Le collègue est au cœur de la problématique de la démocratisation de la réussite scolaire. La réussite scolaire de tous nos collégiens, quels qu'ils soient, où qu'ils vivent, qu'ils puissent avoir un développement de tous leurs potentialités, y compris celles qu'ils ignorent avoir en eux. Les fortes contraintes liées à la rigidité temporelle des rendez-vous de carrière permettent très difficilement aux IA-IPR, qui se sont fortement engagés pour cette réforme, d'être plus disponibles pour évaluer l'efficacité des nouveaux dispositifs alors même que vous annoncez les prolégomènes de la réforme du lycée. Le SNIA-IPR a fait valoir, lors de sa rencontre avec la mission pilotée par Pierre Mathiot, ses propositions pour une structuration de la formation qui valorise toutes les voies – générales, professionnelles, technologiques. La circulaire de décembre 2015 sur les missions reconnaît aux inspecteurs la qualité de conseiller technique de recteur, participant à la définition de la stratégie académique dans sa dimension pédagogique sur l'ensemble des niveaux d'enseignement. Nous sommes au regret de constater, Monsieur le Ministre, que l'application attendue est fort diverse. Si dans certaines académies nos collègues sont étroitement associés à la mise en œuvre opérationnelle de la politique académique dans les différents territoires, malheureusement dans d'autres, la gouvernance ne prend pas assez en compte l'expertise pédagogique des IA-IPR.

La persistance de signaux interprofessionnels alarmants dans notre ministère nécessite de s'emparer effectivement des aspects mis en évidence par notre enquête de mai 2016 sur les conditions de travail des inspecteurs, particulièrement ressentis en contexte de réformes, de mise en œuvre du protocole PPCR et du plan de réussite étudiants. Les inspecteurs ressentent une forte pression au travail qui génère du stress avec une incidence parfois négative sur leur vie familiale, à l'encontre de leur bonheur personnel que vous évoquiez. Le Snia-Ipr demande la mise en place d'un groupe piloté par la DGRH pour améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psycho-sociaux. Nous avons rencontré un accueil favorable et une écoute attentive lors d'une récente audience accordée par le nouveau directeur de la DGRH, Monsieur Edouard Geffray. Vous avez abordé la réorganisation des académies de Caen et Rouen avec un recteur unique. Le Snia-Ipr vous a déjà fait part de ses inquiétudes sur la gouvernance de cette région académique. Nous déplorons la suppression à Rouen d'emplois fonctionnels de conseillers de recteur alors même que la phase d'expérimentation et d'observation vient à peine de s'engager. La nouvelle territorialisation doit être menée avec prudence. Nous serons particulièrement vigilants à ce qu'aucune généralisation, même partielle, ne se mette en place sans concertation. Monsieur le Ministre, notre rôle d'organisation syndicale est de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels. À ce titre, dans le cadre d'une reprise de ce qu'il est convenu d'appeler "l'agenda social", nous demandons que soient étudiées les mesures permettant une amélioration des parcours de carrières des IA-IPR. Le PPCR des professeurs agrégés, avec la création de la classe exceptionnelle, donne encore plus d'acuité à la nécessité d'un saut indiciaire pour renforcer l'attractivité de la fonction.

Le président Macron, lors de la campagne électorale affirmait avec conviction et je le cite : « Je veux pour vous, agents publics, plus de reconnaissance qui est d'abord une plus juste rémunération et davantage de perspectives de carrière ». Si nous avons apprécié le respect des engagements pris par la précédente Ministre pour la revalorisation de l'indemnité de charges administratives dès septembre 2017, en application d'accords convenus dans le cadre d'une négociation librement consentie par les partenaires, nous avons déploré l'absence de création de postes d'IA-IPR dans le budget 2018, alors que dans le budget 2017, 50 emplois nouveaux furent créés et pourvus par un concours supplémentaire ; l'effort attendu d'une soixantaine de postes pour les années 2018 et 2019 puis 2019 et 2020, a été interrompu. Nous espérons pour 2019 la prise en compte de ce besoin. Sachez Monsieur le Ministre que vous pouvez compter sur nos forces, nos passions, nos intelligences pour servir les objectifs de votre ambition pour l'École, véritable colonne vertébrale de la République.

Je vous remercie pour votre attention.

Prononcés : Frédérique Hannequin le matin, Roger Keime l'après-midi

AUDIENCE SUR MAYOTTE ET LA CORSE

Délégation en audience au Cabinet du ministre – 28/02/2018

Une délégation intersyndicale d'IA-IPR – Snia-Ipr Unsa et SIA a été reçue au MEN par Christophe KERRERO, Directeur de cabinet du Ministre et Isabelle BOURHIS, conseillère sociale, partenariats et vie scolaire, mercredi 28 février 2018. Les situations dans les académies de Corse et de Mayotte ont permis d'aborder des aspects de gouvernance pendant plus d'une heure.

Une chronologie de la situation dans l'académie de **Corse** depuis juillet 2017 est présentée. Elle insiste sur :

- les procédures d'apparition-disparition de postes et de nomination de collègues ;
- la vie du collège des IA-IPR, ses relations avec l'autorité, la détérioration de l'ambiance de travail, des relations entre collègues et avec leur hiérarchie ;
- la dissonance entre les valeurs d'équité, de loyauté et de transparence portées par les IA-IPR et la situation évoquée.

Réponse est faite par nos interlocuteurs d'une vérification des procédures auprès de la DGRH, du souhait d'apaisement des relations exprimé auprès du recteur et d'une stabilisation de la situation en EVS voulue de longue date.

Une situation préoccupante à **Mayotte** est développée en trois points :

- un contexte social complexe : difficultés de recrutement à tous les niveaux, accroissement démographique ;
- un pilotage peu transparent ;
- des conditions matérielles très difficiles pour l'encadrement.

La situation d'insécurité grandissante à Mayotte, évoquée dans les médias et par la ministre des Outre-mer, est présentée à travers le prisme d'un contexte éducatif spécifique pour les élèves comme les agents ; d'un traitement apparemment discriminant de certains et de conditions matérielles difficiles au quotidien (déplacements, transports, logement, sécurité et exercice des missions). La recherche interministérielle de solutions de sécurisation pour l'exercice du métier est prioritaire. Des pistes matérielles de revalorisation et de prise en compte des difficultés spécifiques évoquées seront aussi rapidement explorées et l'actuelle gouvernance académique interrogée.

Pour l'intersyndicale :

SNIA-IPR UNSA: Roger KEIME – Christian CHAMPENDAL – SIA : Claude DESFRAY – Yves PEUZIAT-BEAUMONT

CONSEIL SYNDICAL A BLOIS 14 ET 15 MARS 2018**1- Ouverture du conseil syndical**

Roger Keime salue le DA d'Orléans-Tours qui a organisé ces deux jours de conseil syndical. Il remercie également les présents, y compris le représentant des stagiaires.

2- Rapport d'activité du Bureau national

- Les audiences : depuis la rentrée de septembre beaucoup de rencontres ont eu lieu. Mais la procédure habituelle n'est pas suivie : la déclaration est faite tout d'abord dans les medias par le ministre puis les négociations arrivent après, ce qui n'est pas la démarche démocratique normale. Il n'y a pas de concertation avant que la décision soit arrêtée. Le SNIA-IPR est facilement reçu grâce à son affiliation à l'UNSA.
- Audience également à la DGRH, notre supérieur hiérarchique le plus courant. Le bureau des inspecteurs (IPR et IEN) est toujours piloté par Philippe Etienne, ce qui assure une continuité. Les autres échelons ont changé mais le travail est toujours de qualité. Nous avons alerté sur les contraintes et les difficultés rencontrées par les IA-IPR dans la mise en œuvre des RDV de carrière.
- Le SNIA-IPR a participé à plusieurs réunions du CSE auxquelles le ministre Jean-Michel Blanquer a assisté. Le texte de l'intervention du SNIA-IPR à la journée ministérielle du 22 janvier est dans ce Flash.
- Mission maths, Pierre Mathiot ; les échanges ont été intéressants grâce à une grande qualité d'écoute. Notre collègue Philippe Janvier a été entendu par la commission Villani/ Thorossian.
- Il y a une vraie concertation entre le rapport Mathiot et la réforme du lycée : il s'agit d'un travail fédéral avec l'UNSA. Une délégation UNSA avec le SNPDEN, a rencontré le ministre sur la réforme du lycée et du bac. Alléger les épreuves et intégrer le contrôle continu sont de bonnes choses. En ce qui concerne la réforme du lycée, l'UNSA est en retrait quant à la modularisation. Il n'y a pas de surprise sur les épreuves du bac mais il y a une volonté sensible de casser les séries. La voie techno serait conservée en l'état.
- Le SNIA-IPR a également assisté à une rencontre à propos des problèmes de gouvernance en Corse et à Mayotte. (cf. compte rendu de l'audience intersyndicale dans ce flash).
- La vie syndicale : l'UNSA est très active, notamment UNSA-éducation, quant aux problèmes actuels liés à la fonction publique. Les 21 et 22 mars prochains se tient le conseil fédéral UNSA.
- Deux BN se sont tenus depuis la rentrée. Le SNIA-IPR a été très actif lors de la CAPN, grâce à sa très bonne connaissance des dossiers.
- Mouvement : Des emplois d'IA-IPR sont créés par les recteurs ; on note déjà 9 créations de postes depuis début janvier. Les documents de participation des collègues sont en train de remonter. Ce Flash 92 arrivera avant le mouvement du 2 mai (**nouvelle date**). Pour les mutations, il est impératif que les collègues stagiaires prennent contact avec Christian Champendal et Alain Marie, coordonnateur, et renseignent leur fiche sur le site.

3- État des lieux de la syndicalisation

Près de 90 stagiaires sont syndiqués grâce au concours supplémentaire, qui n'aura pas lieu cette année, malgré les interventions du SNIA-IPR.

Alain Marie remercie les DA pour leur action auprès des collègues pour la syndicalisation, qui est en progression. L'importance des DA est primordiale, leur présence de proximité est essentielle. Le pourcentage général de syndicalisation du SNIA-IPR est beaucoup plus important que dans les autres corps. Le pourcentage d'adhésion des retraités est en baisse même si cette baisse est plus faible que dans les autres syndicats.

Pour les prochaines élections professionnelles, il est primordial de solliciter une participation importante au vote.

Jean-Michel Pujol qui fait un travail remarquable pour le site est remercié de façon unanime.

4- Bilan financier Alain Marie - Dominique Tolle

Les documents comptables de l'exercice 2016-2017 sont projetés, ainsi que le Budget Prévisionnel 2017-2018. Dans la mesure où notre organisation ne dispose pas de local, le montant des dépenses est limité. Toutefois, au cours de l'exercice 2016-2017 les charges ont augmenté en raison de la tenue du congrès de Dijon avec des coûts de transport importants liés à une très forte participation.

Dominique Tolle, qui a contrôlé les comptes déclare les comptes 2016-2017 honnêtes et sincères. Il donne lecture de son compte-rendu. Il a constaté une rigueur certaine, les charges sont accompagnées de documents probants. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les comptes 2016- 2017 sont approuvés à l'unanimité

Les membres présents remercient Alain Marie pour sa réactivité et son efficacité dans les remboursements.

5- Présentation de l'enquête ICA – Mohammed Darmame

Cette enquête est la suite de celle faite sur les conditions de travail. Mohammed Darmame projette les données techniques et le résultat de l'enquête qui a été menée entre le 29 novembre et le 17 janvier. Il remercie les collègues pour leur participation active près de 90% !).

- 84% des IPR sont à la barre symbolique de 1000€ et au-delà
- Aix-Marseille : l'ICA a été alignée sur celle de Nice mais suite à la revalorisation c'est une baisse de l'ICA qui a été actée. Après une intervention intersyndicale forte, la hausse de l'ICA a été effectuée.
- Certaines académies sont de 115 à 124% de l'ICA de base, d'autres de 100 à 105%. Le taux de modulation pour les collègues stagiaires est très divers selon les académies (la modulation est souvent faible parfois nulle). Il faut trouver les raisons des écarts entre académies quant à la modulation et obtenir une harmonisation via l'intervention des DA auprès des secrétaires généraux.

6- Vie des académies, intervention des DA

Est souligné le problème des frais de déplacement : résidence familiale / résidence administrative, ainsi que celui des conditions de travail, du matériel fourni.

En ce qui concerne les justificatifs de repas, la situation varie entre les académies qui appliquent des règles différentes. C'est un problème auquel le SNIA-IPR va s'attacher au niveau national. Un dossier technique figurera dans un prochain Flash pour une harmonisation en s'appuyant sur les textes. Il faut faire état de l'existant dans chaque académie ; doivent être envisagées des interventions synchrones entre les académies. Une parole forte du SNIA-IPR sera un atout de poids. Le problème des déplacements lié au PPCR n'a pas été anticipé dans les académies.

► Dans le cadre des réunions Fonction publique/UNSA les frais de déplacement sont à l'ordre du jour.

Le problème de la perte financière liée au changement de catégorie et supportée par les collègues entrant dans le corps est également évoqué ; cela toucherait plus de vingt collègues. Dans la fonction publique, ce problème concerne plusieurs centaines de personnes et est bloqué à l'heure actuelle par Matignon. Cf. *courrier adressé aux stagiaires dans ce flash*.

Les difficultés d'organisation et de mise à jour des listings pour le PPCR sont soulignées dans la majorité des académies.

Est posé le problème du doyen imposé par le recteur dans certaines académies et donc non élu par ses collègues. Ce point de la gouvernance académique a été signalé au ministre et doit être réaffirmé.

► Un mémo sur tous ces sujets sera utile pour le montrer aux SG et acter une harmonisation entre les académies. Cela donnerait des arguments tangibles aux collègues et éviterait, dans certains cas, un recours au TA.

Il faut se reporter à la circulaire 2015 sur les missions. Elle est consultable sur le site circulaire.gouv.fr et donc opposable. Ce point sera abordé en profondeur dans le groupe de travail *missions et carrières*.

Stagiaires : Franck Luchez rappelle les difficultés liées au reclassement des collègues et relaye les informations sur plusieurs situations d'académie qui appliquent des taux de modulation d'ICA faible. Il relaye également les interrogations des collègues sur la gestion du mouvement et le traitement des dossiers de mutation des stagiaires.

Hors de France : collègues détaché.e.s au MAE ou à l'AEFE. Les fonctions sont variables selon les postes. Il n'est pas facile de savoir qui est détaché et où. Les postes à l'étranger impliquent des fonctions très différentes et le problème de la réintégration se pose lors du retour en métropole,

Détachés : cela représente 25% des postes vacants (entre 10 et 20) mais la situation varie selon les IGEN disciplinaires. Les détachés sont nommés dans leur académie, le plus souvent.

7- Compte-rendu des commissions d'après la restitution orale collective

Groupe de travail accompagnement et évaluation des enseignants – RDV de carrière : Christian Champendal

Les motions publiées lors du congrès de Dijon sont rappelées.

- Concernant l'organisation : les contraintes génèrent une rigidité certaine. On note le problème de la disponibilité et de la fiabilité des listes, de la mise à jour des agents du privé. Il faut porter une grande attention à l'aspect juridique et réglementaire.
- Concernant la didactique et la pédagogie : quel positionnement entre la valeur effective de l'agent et la nécessité d'avancement ? Entretien élargi systématique. Quelle mémoire de la 'performance' des enseignants ? Quelle traçabilité des échanges pour l'accompagnement des personnels au long de leur carrière ? Comment améliorer l'accompagnement ? Quel outil de suivi ?

Un document de synthèse va être établi pour transmission à la DGRH.

Groupe de travail réforme du bac : Marie Musset et Frédérique Hannequin

Plusieurs questions sont soulevées :

- La personnalisation sera-t-elle garantie pour les élèves ?
- Quelle articulation avec le supérieur ? Evolution des CPGE et Universités, notamment les IUT ?
- Que deviennent les disciplines dans la nouvelle architecture des enseignements ?
- Paradoxe du contrôle continu et des épreuves communes avec banques nationales de sujets. Quelle liberté des établissements pour fixer les épreuves communes ?
- Quelle application pour les lycées français à l'étranger ?
- Quid du bac techno ? Le sentiment d'un appauvrissement est sensible

Groupe de travail missions et carrières : Roger Keime, Dominique Tolle, Franck Luchez

- Missions : opposition au corps unique des inspecteurs ; rappel des circulaires (2015). Rôle et fonction du Doyen : porte-parole du collège des IPR ? mais les fonctionnements différent selon les académies ; Il est parfois la courroie de transmission de la parole du recteur.
- Problème de gouvernance de la part des recteurs. Rapport Doyen/ Directeur de la pédagogie. Quelles missions dans les nouvelles régions académiques ? Importance de la dimension académique de nos fonctions.
- Une motion a été proposée : il faut rappeler l'importance de l'expertise du collège, du respect de la circulaire de 2015
- Carrières : le reclassement des agrégés H-CI nouveaux reçus au concours est ressenti comme un déclassement en fait. Il légitime notre demande d'accès à l'échelle-lettre B3 pour la classe normale puis C3 pour la Hors-Classe. Cette revendication, en plus d'être argumentée lors des réunions de l'agenda social, sera portée par des actions en académies.
- Le travail sur les conditions de travail va être poursuivi pour produire un vademecum, un mémo réglementaire.

8 - Organisation des élections professionnelles

Elles se tiendront entre le 28 novembre et le 6 décembre 2018 au plus tard, par voie numérique. Pour le moment le SNIA-IPR a 4 sièges sur les 5 actuels. Lors du BN du 6 juin, une nouvelle liste va être établie, et le point sera fait sur les collègues qui souhaitent se représenter. La parité est à assurer, comme d'habitude. Le nombre de sièges à la CAPN va être réduit à 4 (2 CN et 2 H-CI). Une campagne rigoureuse et efficace doit être menée pour assurer de bons résultats.

9 - Fonctionnement du BN - Évolution des statuts

Les statuts sont consultables sur le site.

Trois modifications sont proposées, **toutes approuvées à l'unanimité** :

- ▶ Le syndicat est administré par un secrétaire général et **deux secrétaires généraux adjoints à parité**.
- ▶ Le **Bureau National actuel est prorogé jusqu'à mars 2019** pour éviter une confusion entre élections professionnelles et élections syndicales.
- ▶ Le **BN se réunit quatre fois par an**.

Conclusion

Roger Keime remercie tous les membres pour leur participation à ce conseil fructueux qui s'est déroulé dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale. Il annonce un conseil syndical début octobre lors duquel la stratégie pour les élections sera définie.

Les conseils syndicaux sont importants, ce sont des temps d'échanges intéressants qui permettent de souligner les points importants de la vie quotidienne des IPR et d'arriver à une harmonisation entre les académies. Il souligne la réaffirmation d'une opposition forte au corps unique des inspecteurs.

Les participants ont apprécié la remarquable prestation proposée par les élèves, les étudiants et les professeurs du lycée hôtelier du Val de Loire à Blois. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

TEMOIGNAGE**« 27 mois aux portes de l'enfer »**

Cette situation de collègue illustre si besoin l'était, les signaux interprofessionnels persistants sur lesquels nous alertons depuis longtemps tous les échelons, les difficultés professionnelles, *burn-out*, augmentation des maladies. *

Un travail d'IA-IPR toujours plus important et toujours plus urgent, des journées interminables, de 14 à 17h par jour, des week-ends qui n'en sont pas et mon entourage délaissé. Cela ressemble à une vis sans fin qui me conduit à délaissé mon activité physique, nécessaire exutoire, pour avancer dans mon travail devenu trop important. Un recteur pour qui l'encadrement c'est 365j par an, H24 et 7j sur 7 (dixit), envisage des transformations dans l'académie sans aucune préoccupation humaine. Un management abrasif qui n'a plus cours dans le privé mais qui est facilement recyclé à l'Éducation Nationale. Ma conscience professionnelle m'empêche malheureusement de me mettre à distance du travail. Chaque année c'est toujours plus lourd et plus compliqué de mener à bien tout ce qui nous est demandé. Je suis très fatigué mais je fais toujours davantage. J'ignore les remarques de mon entourage avec lequel je deviens irascible. Il y a aussi les mails des collègues (tard le soir, très tôt le matin, le week-end) qui sont comme moi mais ignorent leur rôle néfaste dans l'épuisement professionnel car le travail ne cesse jamais et la charge mentale est permanente. Puis, début Juin 2015 c'est la rupture soudaine. Impossible de me lever du lit. « *Burn-out* » diagnostique mon médecin. Et le psychiatre complètera en le qualifiant de sévère. Très galvaudé aujourd'hui le burn-out n'est pas une fatigue ordinaire, c'est un épuisement professionnel qui s'accompagne d'un état dépressif sérieux, d'une impression de dévalorisation personnelle, de fragilité qui implique un repli sur soi et une rupture sociale. Toute décision devient impossible. Et on dort. Mes ressources physiques et mentales anéanties, il fallait tout de même trouver l'énergie pour voir le psy et travailler tout à la fois à l'identification des causes et mécanismes surnois du burn-out et liquider ma culpabilité à ne plus me sentir apte au travail. J'ai assez vite compris que ce n'était pas une maladie mais une agression très violente due aux mauvaises conditions de travail qui impactent une personnalité perfectionniste ; ce qui changeait le prisme d'analyse de la situation. Les conditions de travail sont au centre de cette agression et la victime est seule en périphérie.

A telle enseigne qu'aucune personne de l'équipe du recteur n'a pris de mes nouvelles et le médecin de prévention du rectorat, qui a eu le courage et l'honnêteté de faire un rapport en ma faveur, a été convoqué deux fois dans la même semaine par le SG et le DRH pour...qu'il change son texte. Le chef de la DPATE qui a cherché le moindre détail dans ma vie professionnelle pour l'opposer aux difficiles conditions de travail rencontrées, avant de se faire rappeler par mon représentant du SNIA-IPR la réglementation d'une commission de réforme. Le rôle du conjoint est fondamental dans l'accompagnement de cette épreuve mais difficile car il faut supporter les 17h de sommeil par jour pendant 7 mois, puis 15 heures pendant 8 mois etc.

Arrivent les passages obligés devant l'expert psychiatre qui vous prend de haut en pensant que vous êtes un simulateur. J'ai dû batailler avec le mien (deux fois 4h) pour qu'il comprenne que je ne simulais pas. Ce qu'il a fini par comprendre et ainsi reconnaître la maladie professionnelle imputable au service.

Merci aux collègues du SNIA-IPR pour m'avoir aidé et assisté avec efficacité en commission de réforme et écouté dans mon épreuve.

*[Enquete-ia-ipr-conditions-de-travail-Resultat-global-02.12.16.pptx](http://www.snia-ipr.fr/index.php?action=voir&t=divers) <http://www.snia-ipr.fr/index.php?action=voir&t=divers>

L'APPORT DE L'ÉDUCATION COMPARÉE

L'exemple très médiatisé de la Finlande a amorcé dans nos sociétés une réflexion sur la comparaison de systèmes *a priori* éloignés les uns des autres à plusieurs titres. En favorisant le décentrement et le pas de côté, l'éducation comparée a montré toute sa pertinence à questionner les systèmes éducatifs. Les auteurs soulignent le besoin éprouvé par différents pays de repenser leur système éducatif et les actes du colloque de l'Association Française d'Éducation Comparée et des Échanges (AFDECE) donnent d'emblée les enjeux d'une réforme pour notre temps : profondément ancrée dans la formation des enseignants, elle se préoccupe de l'égalité des chances et de son corollaire, l'accompagnement de la personne ; elle est attentive, sous des modalités diverses, à la place sans cesse accrue des écoles « différentes » et souligne l'importance des langues et de la culture numérique.

Les constantes des écoles dans lesquelles on réussit sont connues : l'enseignement y est bienveillant, l'accent mis sur le langage et la lecture dès le début de la scolarité ; l'enseignement y est personnalisé. La capacité du professeur à « apprendre à apprendre » ainsi que la responsabilisation précoce de l'élève sont aussi des constats partagés en ce qui concerne la réussite des élèves. Les auteurs soulignent aussi l'importance de l'architecture scolaire et la de taille, relativement modeste, des établissements ; ils rappellent que le développement professionnel le plus efficace passe par la communauté de pratique et le travail collaboratif.

La nécessité tout autant que la difficulté à réformer provient pour une bonne part de la focalisation sur les « programmes » (une spécificité largement française) plutôt que sur la réforme structurelle. A cet égard, les « écoles libres » anglaises (*académies*, gérées par l'établissement, l'entreprise et des associations ; *free schools*, écoles d'État gratuites donnant une large place au projet des parents et des enseignants) interrogent tous les systèmes : libres de tout programme, *elles sont inspectées par le Ministère* (OFSTED) et leur nombre ne cesse de croître. Dans tous les pays se développent en effet écoles alternatives (écoles publiques alternatives, écoles confessionnelles privées, instruction à domicile, écoles « libres » anglo-saxonnes, « hors contrat » français...) et formations à des pédagogies alternatives intéressant plus largement et souvent spontanément tous les professeurs, quel que soit leur structure d'exercice : sans être « labellisées », de nombreuses écoles pratiquent en effet explicitement des pédagogies Freinet ou Montessori, voire font dialoguer les deux. Si les expériences et dispositifs des différents pays ne sont pas transposables tels quels à la France, l'éducation positive, par exemple, peut s'adapter au système français par le biais de la formation, du projet d'établissement, de la place donnée aux parents. Comme d'autres auteurs, la tchèque Anna Tonkova souligne que la Finlande a fait de l'éducation sa priorité politique, économique et sociale. Y être professeur est aussi exigeant que gratifiant. En nous invitant à la comparaison, dont cet article donne un aperçu, les auteurs encouragent de fait à relire notre système de façon dynamique et créatrice.

Soucieux d'évaluer cette expansion, le ministre a diligenté, en janvier-février, une enquête-flash des inspections générales dans les académies. Les résultats ne manqueront pas d'interroger notre pratique professionnelle, car ce sont les IA-IPR qui ont la charge d'inspecter les établissements privés hors contrat à fin de contrôle et de préconisations administratives et pédagogiques. Le SNIA-IPR sera vigilant à ce que cette tâche nouvelle soit mesurée pour qu'il y ait une création de postes à hauteur des besoins.

Dominique Groux, Emmanuelle Voulgre, Christelle Combemorel et Gabriel Langouët (dir.) Réformer l'école ? L'apport de l'éducation comparée. Hommage à Louis Porcher. Actes du 13 colloque de l'AFDECE, Université Paris Descartes Sorbonne 27 et 28 octobre 2016, L'Harmattan, 2017. Recension par Marie Musset.



Résultats du concours IA-IPR

Rang	Nom	Prénoms	Académie	Spécialité
LC1	ARAMINTHE	HARRY	GUADELOUPE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P3	ASTRUC	REGIS	CRETEIL	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P10	CHARRIER	CHRISTELLE	MAYOTTE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P7	DAUGE	JACQUES-EMMANUEL	REIMS	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P2	EL BAHRI	AHMED	NANTES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P12	FAUCHE	JEAN EMMANUEL	NANTES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P9	FOBERT	DELPHINE	LILLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P8	LEMAIRE	VALERIE MARIE	CRETEIL	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P5	MARQUIER	CHRISTOPHE	MONTPELLIER	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P1	MINNE	MURIEL	CRETEIL	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P6	RUELLO	PIERRE	VERSAILLES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P11	SECHER	BERTRAND	POITIERS	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P4	ZAIM	HICHAM	TOULOUSE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
P1	MACHE	PASCAL MICHELE DANIELE	STRASBOURG	ALLEMAND
P4	CADILHAC	FREDERIC MICHEL	MONTPELLIER	ANGLAIS
P2	GALLAGHER	DEREK	LILLE	ANGLAIS
P1	MAYER	ANNE	LILLE	ANGLAIS
P3	VATTIER	AGNES CHRISTEL	AMIENS	ANGLAIS
P2	BESSIERE	STEPHANE	GRENOBLE	ECONOMIE ET GESTION
LC1	KHADDAM ELLAH	JAMILA	LILLE	ECONOMIE ET GESTION
P1	LABBOUZ	MATHIEU NATHAN MARIE	MARTINIQUE	ECONOMIE ET GESTION
P3	MERTEN	ANNE-BENEDICTE	LILLE	ECONOMIE ET GESTION
P1	CHIELLO	GIULIANO	LILLE	EDUCATION MUSICALE
LC1	PERRIN	RAPHAEL	CLERMONT-FERRAND	EDUCATION MUSICALE
P3	GALINDO	LINDA	BORDEAUX	ESPAGNOL
P1	GEOFFRAY	GHISLAINE DOMINIQUE DANIE	GRENOBLE	ESPAGNOL
P7	MADEIRA	MARIE-ANTOINETTE	AIX-MARSEILLE	ESPAGNOL
P6	MARCELLES	SIMONE	PARIS	ESPAGNOL
P4	MARTINEZ	MICHEL ANGEL	TOULOUSE	ESPAGNOL
P2	NEY	ALEXANDRA	CRETEIL	ESPAGNOL
P5	PELLO	XAVIER	POLYNESIE FRANCAISE	ESPAGNOL
LC1	BOREL	CELINE MADELEINE JEANNE	AIX-MARSEILLE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P2	BROSILLE	SOPHIE	GRENOBLE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
LC2	BROUSSY	ANTOINE RENE JACQUES	VERSAILLES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P5	DURIF	MICHEL JOSEPH GILBERT	CLERMONT-FERRAND	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P6	FERHADJIAN	SOPHIE	VERSAILLES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P1	GALABBE	SYLVIE-JEANNA	NANTES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P4	JULIEN	VERONIQUE SUZANNE	LYON	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P3	JULIENNE	JANICK ESTELLE	VERSAILLES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P7	MARTY	CEDRIC	TOULOUSE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P8	NICOLAS	JEAN-CLAUDE CYRILLE	NICE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
LC3	VINATIER	FRANCOISE	CRETEIL	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
P3	AGARD	CHRISTOPHE REGIS	BORDEAUX	LETTRES
P5	BERTOT	ISABELLE-REGINE-MARCELLE	ROUEN	LETTRES
P1	DEGOULET	MIGUEL LAURENT JOEL	NANTES	LETTRES
LC1	FARANTON	VALERIE	LILLE	LETTRES
P4	GUERIN-CALLEBOUT	CAROLE-CHRISTIANE	LILLE	LETTRES
P2	HUGENELL	AGNES	STRASBOURG	LETTRES
P2	ARZOUMANIAN	PHILIPPE MICHEL	LIMOGES	MATHEMATIQUES
P7	CAPDEVIELLE	CHRISTOPHE	NANTES	MATHEMATIQUES
P5	CARGNELUTTI	JEROME PHILIPPE ANDRE	GRENOBLE	MATHEMATIQUES
P1	DEFAUX	ALIENOR	ORLEANS-TOURS	MATHEMATIQUES
P3	DELWARDE	DAMIEN	LYON	MATHEMATIQUES
P4	MOLLERA	CYRIL	MONTPELLIER	MATHEMATIQUES
P6	PANTALONI	VINCENT	ORLEANS-TOURS	MATHEMATIQUES
P8	PETIOT	NICOLAS PATRICE	ORLEANS-TOURS	MATHEMATIQUES
P9	VERDIER	FRANCK ANDRE PIERRE	LILLE	MATHEMATIQUES
P1	BARDYN	CHRISTOPHE BRUNO	TOULOUSE	PHILOSOPHIE

Rang	Nom	Prénoms	Académie	Spécialité
P1	DE ALMEIDA	ANNABELLE	CLERMONT-FERRAND	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
LC1	DUBOIS	JEANNE GABRIELLE MARIE	ORLEANS-TOURS	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
P2	FABRE	BENEDICTE CHRISTIANE MARI	CRETEIL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
P3	RILHAC	MARION EMILIE	VERSAILLES	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
P4	ROUZET	SAMUEL	DIJON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
P1	ALTAY	ANGELE	VERSAILLES	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
LC1	MEILLIER	DENIS MARIE BERNARD	BESANCON	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
P6	AVRIL	JEAN-PIERRE	GUYANE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P5	GUICHEMERRE	MARIE ANNE	CRETEIL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P3	HERVE	REMY	LYON	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P1	LAFARGE	DAVID	TOULOUSE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P4	MAS	CORINNE AURELIE MARIE	CRETEIL	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P2	SOULAS	ARNAUD PAUL ROBERT	ORLEANS-TOURS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
P1	FROUIN	CELINE FRANCOISE JACQUELI	LYON	STI ARTS APPLIQUES
P4	BOURGUIGNON	LANDRY	TOULOUSE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P7	COIFFIER	STEPHANE	AMIENS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P6	DURAND-TERRASSON	PHILIPPE GERARD DANIEL	NICE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P5	FOURMENT	HERVE	AIX-MARSEILLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P2	MAGNIER	DIDIER	CAEN	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P1	TEXIER	STEPHANIE	CRETEIL	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
P3	TRICOT	JEAN-MARC	AIX-MARSEILLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES

P = liste principale

LC = liste complémentaire

Le SNIA-IPR adresse toutes ses félicitations aux lauréats et leur souhaite pleine réussite dans leur nouvelle fonction

Courrier aux stagiaires reçus au concours 2017

Cher.e.s collègues,

Nous revenons vers vous pour apporter une réponse à vos légitimes inquiétudes quant à votre reclassement.

Depuis cet automne, le SNIA IPR est intervenu à de multiples reprises auprès de la DGRH en direct et lors des audiences accordées par Mme LE GLEUT puis M. GEFFRAY. Vous en trouverez trace dans les comptes-rendus d'audiences depuis octobre 2017. Nous avons eu des réponses dilatoires de Philippe ETIENNE et Martine GAUTHIER, du bureau des IEN- IA-IPR. Ensuite nous avons eu une réponse négative de la DGAFP, s'appuyant sur l'absence de décret modificateur.

Franck Luchez a relayé les demandes de plusieurs d'entre vous, lors du Bureau National le mercredi 24 janvier. Nous sommes revenus à la charge en plusieurs occasions tout au long du mois de février : la DGRH a rédigé un nouveau projet qui a été rejeté par la DGAFP.

Suite au Conseil syndical de Blois, des 14 et 15 mars au cours duquel Franck est intervenu en commission sur cette injustice, Roger Keime a repris contact avec le Cabinet du Ministre qui, de sa propre initiative, a validé le projet de décret qui a été transmis *pour avis au Conseil d'État* cette semaine.

Le parcours du texte nouvellement rédigé, après l'obtention d'un avis positif de conformité du Conseil d'État en avril est de passer en Comité technique ministériel - où Roger Keime siège comme expert - probablement à la fin avril ou début mai. Nous ne manquerons pas d'être vigilants sur son application avec effet rétroactif au 01/09/2017.

L'UNSA RETRAITES REVENDIQUE

Depuis des années, tous les retraités perdent du pouvoir d'achat : accumulation des mesures fiscales, multiplication des prélèvements, augmentation de la CSG sans compensation.

L'évolution des retraites est actuellement indexée sur l'indice des prix à la consommation ; ce système fait perdre aux retraités 1% par an par rapport au salaire moyen de base des actifs.

Or, les retraités jouent un rôle important par leur statut de citoyens, leur place de consommateurs et leur investissement. Acteurs du lien social, comme aidants familiaux ou bénévoles associatifs, ils contribuent à la solidarité entre les générations. Ainsi, ils participent à la croissance et, par conséquent, ne peuvent pas en être écartés.

Le programme du Président Macron comprend une réforme visant à créer **un système universel de retraite** où « *un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le statut de celui qui a cotisé.* »

Au moment de la retraite, le total des droits accumulés sur un compte individuel sera converti en pension à l'aide d'un coefficient fonction de l'âge de départ et de l'année de naissance. La transition sera progressive sur une période d'environ dix ans à partir de 2022 ou 2023.

La fixation du taux de liquidation sera à ajuster pour préserver le niveau moyen des pensions. Cette réforme aura donc des conséquences significatives sur l'ensemble des assurés ! Il y aura aussi des conséquences sur les salaires nets via les cotisations qui, elles, ont déjà augmenté significativement de 8,76% en 2013 à 10,56% en 2018, pour approcher 11% en 2020.

Le **Big Bang des retraites** via la réforme systémique va remettre en cause la pension définie en tant qu'élément du statut de la fonction publique.

Un GT de la Fonction Publique sera préparé à l'UNSA Éducation Retraités le 19 juin prochain.

REVENDEICATIONS

- 1- Compensation intégrale de la majoration de 1,7 pt de la CSG
- 2- Retour à une revalorisation annuelle des pensions
- 3- Revalorisation des pensions les plus modestes
- 4- Indexation des pensions prenant en compte l'évolution du salaire moyen de base



Rejoignez le SNIA-IPR

Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2018-2019

Destinataire : votre délégué/**correspondant académique** pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE
à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : [http://snia-ipr.fr/ rubrique «formulaires»](http://snia-ipr.fr/rubrique%20formulaires)

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur calden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique